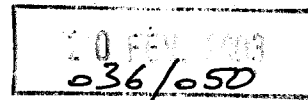




Alès, le 17 février 2003



COURRIER ARRIVÉE

**Direction Générale**

Affaire suivie par : Alain BENSACKOUN

Tél. : 04 66 56 10 04

Fax : 04 66 52 59 28

Alain.bensackoun@ville-ales.fr

N/Réf : AB/DB/06

V/Réf :

Objet : Contrôle Chambre Régionale des  
Comptes

**Monsieur le Président**

Chambre Régionale des Comptes du  
Languedoc-Roussillon

500, avenue des Etats du Languedoc

34064 MONTPELLIER CEDEX

**Monsieur le Président,**

J'ai bien reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, concernant la gestion de la ville d'Alès au cours des exercices 1994 et suivants.

Conformément aux dispositions de la Loi du 21 décembre 2001, je me permets de vous adresser les remarques suivantes :

**En ce qui concerne la situation financière de la commune,** je prends acte des observations pertinentes que vous formulez dans les domaines de la fiscalité, de l'endettement et surtout des capacités d'autofinancement.

Comme vous le soulignez, la situation de la régie des abattoirs est particulièrement préoccupante. Il s'agit là d'un domaine d'activité particulièrement fragile qu'il convient de sauvegarder au niveau de l'économie alésienne. L'évolution positive du tonnage au cours de l'année 2002, nous permet d'être un peu plus optimiste sur l'équilibre financier de cette structure

**En ce qui concerne la gestion du personnel,** toutes les observations préalables, formulées par votre Chambre lors de l'examen préalable des dossiers, ont été prises en compte et ont fait l'objet de délibérations spécifiques de notre Conseil Municipal au cours des séances des 11 avril et 28 juin 2001.

En 2002, le service du personnel a été entièrement restructuré avec pour objectif principal d'en professionnaliser encore plus la gestion.

**En ce qui concerne les subventions allouées par la commune**, je prends acte de vos observations relatives à l'Association pour la Coordination et le Développement des Centres Sociaux d'Alès et l'Olympique Alès en Cévennes.

Je porte à votre connaissance que la Ville d'Alès, par délibération du 24 juin 2002, a souhaité se désengager de la gestion de ce club de football en cédant la totalité de ses parts au 30 juin 2002, l'O.A.C. s'étant engagé dans une modification de sa structure juridique. La gestion en SEM étant remplacée par la gestion en Société Anonyme à Objet Sportif.

En conclusion, je me félicite des rapports que la Ville d'Alès a pu entretenir avec les magistrats de votre Chambre, toutes les remarques tendant à améliorer la gestion ou à corriger un certain nombre de dysfonctionnement ont été prises en compte.

Notre administration s'est engagée depuis quelques mois dans une démarche de contrôle interne visant à formaliser les principales procédures administratives. Un effort particulier a été fait dans le domaine des marchés publics et des circuits financiers.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire  
Député du Gard  
Président de la Communauté  
D'Agglomération du Grand Alès

Max ROUSTAN